

Avis Public

Renforcement de la santé communautaire une seule santé au Rwanda et au Sénégal – Commentaires publics sollicités

Le **7 mars 2025** – Affaires mondiales Canada doit déterminer si le projet proposé, Renforcement de la santé communautaire une seule santé, situé au Rwanda, est susceptible de causer des effets environnementaux négatifs importants.

Pour aider à éclairer cette détermination, Affaires mondiales Canada invite le public à formuler des commentaires à ce sujet. Tous les commentaires reçus seront considérés comme publics et pourront être publiés en ligne.

Les commentaires écrits doivent être soumis avant le **7 avril 2025** à:

Spécialistes de l'environnement
Affaires mondiales Canada
200, promenade du Portage
Gatineau (QC) J8X 4B7

Courriel: CommentsIAARegistry-CommentairesRegistreLEI@international.gc.ca

Le projet proposé

Le projet vise à améliorer les résultats en matière de santé dans les communautés rurales, en particulier chez les femmes et les filles marginalisées, en appliquant une approche de type « Une seule santé » pour la prévention des zoonoses et pour lutter contre ces maladies. Les activités de ce projet comprennent : 1) renforcer la capacité des acteurs à améliorer la coordination intersectorielle locale, l'orientation vers les services pertinents et le signalement des zoonoses; 2) améliorer l'accès aux ressources pour le contrôle des zoonoses, y compris les vaccins, le matériel pour les tests et les traitements; 3) procéder au recrutement stratégique de femmes pour combler le manque de ressources humaines en santé; 4) mettre en place des infrastructures d'eau, d'assainissement et d'hygiène résilientes au climat afin de prévenir les zoonoses et de les contrôler, le cas échéant; 5) renforcer la capacité des communautés, en particulier celle des femmes et des filles, à prévenir les zoonoses, de même qu'à y répondre; 6) entreprendre des recherches pour grossir la base de données probantes afin d'étayer l'intégration de pratiques sensibles au genre suivant une approche de type «Une seule santé» dans les communautés marginalisées.

Vétérinaires Sans Frontières met en œuvre ce projet en collaboration avec WaterAid Canada, l'Université de Guelph, l'Institute d'économie de la santé et divers partenaires locaux, dont l'Université de l'équité en santé mondiale et WaterAid Rwanda.

Pour améliorer l'assainissement au niveau communautaire, 1 000 latrines domestiques seront construites pour les ménages vulnérables dans les 20 villages situés dans trois secteurs au Rwanda - District de Nyamagabe – secteur de Cyanika (10), secteur de

Kibumbwe (2) et secteur de Tare (8). Ces latrines sont des latrines à fosse améliorées, une solution d'assainissement largement utilisée et efficace consistant en une seule fosse pour l'urine et les matières fécales, recouverte d'une dalle solide, durable et lisse. Lorsqu'elles sont correctement construites et situées, elles offrent une option sûre et respectueuse de l'environnement. Les latrines respecteront les directives de conception et de localisation fournies par le ministère de la Santé, le ministère des Infrastructures et le ministère de l'Environnement du Rwanda.

Une installation de latrines publiques sera construite sur le site de l'abattoir du village de Kiminazi, secteur de Tare. Cette installation de latrines aura des cabines séparées pour les utilisateurs masculins, féminins et handicapés (y compris une station de lavage des mains et une salle d'hygiène menstruelle avec de l'eau et une poubelle pour l'élimination des déchets). Le site de construction est situé sur le terrain de l'abattoir, dans un espace public et une zone semi-urbaine, à 30 m du bâtiment et accessible au public. Le site de construction est à plus de 30 m de la source d'eau la plus proche et n'est pas utilisé pour l'agriculture ou les loisirs. Il y a de la végétation existante (herbe, broussailles et arbres) autour de l'abattoir, mais un site ouvert pour les latrines est disponible et la végétation ne sera pas perturbée par les activités de construction.

L'empreinte de chaque latrine est de 1,96 m² et l'empreinte de l'installation de latrines publiques est de 46,125 m².

Le projet pourrait potentiellement avoir les effets environnementaux négatifs suivants:

1. Contamination des eaux souterraines
2. Contamination des eaux de surface
3. Risque pour la santé publique

Pour minimiser le risque pour la santé humaine et l'environnement, le promoteur du projet effectuera une évaluation environnementale, développera des mesures d'atténuation appropriées et un plan de gestion environnementale qui inclura le suivi des activités d'atténuation sélectionnées.